

Conseil régional
Groupe Breizh da Zont - Bretagne à Venir

Intervention de Françoise LOUARN relative aux langues régionales
Conseillère régionale de Bretagne

Extrait de la discussion relative aux Orientations budgétaires
Session du Conseil régional de Bretagne - Décembre 2010

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je m'exprimerai en français. A la session de juin dernier, j'avais eu l'occasion de m'exprimer en breton à propos de l'agriculture. Dans le compte-rendu, mes propos ont été relatés par un blanc avec entre-parenthèses "expression en breton". Bel hommage à la langue bretonne, langue que l'Assemblée régionale avait reconnue officiellement en décembre 2004.

Le groupe Breizh da Zont a présenté un amendement concernant la place des langues de Bretagne dans la nomenclature. Cet amendement n'a pas été retenu. Il s'agissait de maintenir la langue bretonne et l'expression gallèse dans la mission 7 et non dans la mission 4.

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature par programme qui est soumise à notre approbation, la Mission VII, intitulée « Pour une politique culturelle et sportive au service de tous » a été amputée de l'ancien programme P00721, « Promouvoir la langue bretonne et l'expression gallèse ».

Amendement :

Considérant que la préservation, la transmission et la promotion de la langue bretonne et l'expression gallèse ne peuvent en aucun cas se réduire à l'enseignement de ces langues régionales dans le système scolaire mais passent par toutes les formes de cultures, nous estimons que d'inscrire ce programme dans la mission dédiée à l'éducation est réducteur et risque d'avoir des effets inverses aux objectifs poursuivis par notre collectivité. En conséquence nous demandons la réintégration du programme 413 dans la mission VII.

C'est une décision très politique mais qu'observe-t-on aujourd'hui : pas un mot dans la mission "culture". Je me tourne vers l'Assemblée en disant : il y a danger !!! Les langues de Bretagne n'apparaissent plus en tant que telles. Quelques lignes à la va-vite dans la formation des lycées et encore seulement si des jeunes en font la demande. Les langues de Bretagne mériteraient plus, tout de même. Les traiter ainsi c'est les externaliser petit à petit, insidieusement, des missions du Conseil régional, les pousser vers l'Etablissement public seul, les opérateurs devenant ainsi les évaluateurs.

Jean-Yves COZAN s'était battu en son temps pour créer l'Office de la langue bretonne et inscrire la langue régionale dans la mission "culture".

.../...



Conseil régional
Groupe Breizh da Zont - Bretagne à Venir

Jean-Pierre THOMIN, lors du mandat précédent, l'avait bien compris aussi : "la langue bretonne et la langue galloise sont les langues du plaisir" disait-il. Il avait raison et cela ne l'empêchait pas de s'impliquer pour faire avancer la loi.

Ces langues, c'est bien cela dans le monde d'aujourd'hui ; des langues vernaculaires, des langues de familles que l'on transmet comme un trésor, son patrimoine que l'on a plaisir à parler en familles, entre amis et que nos enfants peuvent perpétuer. C'est ce lien affectif créé avec la langue qui sera déterminant pour la suite. C'est dans cet esprit que nous devrions travailler.

Mais ce ne sera certainement pas en n'en faisant une arme politique du PS comme vous vous apprêtez à le faire et à nous y entraîner. Cela dégoutera les bretons de s'en mêler. L'épisode récent du Cas URVOAS l'illustre bien. Quel besoin a-t-il donc eu de se faire valoir ainsi et de mettre à bas, tout le travail effectué depuis des mois, lui qui avec ses amis socialistes avait voté contre l'introduction des langues régionales dans la Constitution française.

Nous sommes bien d'accord qu'il faille une loi pour encadrer les langues régionales. Marc LE FUR, tout de même Vice-Président de l'Assemblée nationale et faisant partie de la majorité actuelle ayant bataillé pour introduire les langues régionales dans la Constitution. C'était la première étape. Marc Le Fur va maintenant tenter de tout relever. Grâce lui soit donné qu'il y arrive !

Je suis personnellement profondément convaincue que ce n'est pas avec une loi que l'on amènera les bretons à parler leurs langues ; c'est à travers leur identité, leur culture, leur musique et leurs chants.

Beaucoup d'outils et de moyens existent à l'heure actuelle. Ils seront officialisés effectivement par cette loi. Mais déjà, tout élu local, et tout breton aussi, peut faire beaucoup pour sa langue là où il est, avec seulement sa propre volonté.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

